

nous y avons regardé, mais un peu de suite empêcha le gendarme de rien voir.

Sur ce, M. le commissaire nous dit, continue le procès-verbal, il faut brûler la paille de la paille dans la cheminée, afin que le sudet en descende, mais le... (mot illisible) au lieu de descendre il montait, sans doute, car nous ne l'avons plus retrouvé ni entendu du tout. Nous nous sommes livrés alors à une perquisition dans les meubles, et nous avons saisi ses papiers et ses effets placés dans la commode, que nous avons mis sous le scellé et emporté avec nous.

Après une telle expédition Biguet ne pouvait plus espérer ni paix, ni trêve; privé de ses papiers vrais et faux, et de ses vêtements, il ne lui restait plus que de se rendre à la discrétion de l'autorité militaire. C'est ce qu'il fit trois jours après, et par suite le lieutenant-général commandant la division l'a renvoyé devant le 2^e Conseil de guerre pour y être jugé.

M. le colonel Paté, président: Pourquoi n'avez-vous pas obéi à l'ordre de route qui vous a été notifié? Le prévenu: Parce qu'il m'était encore dû 400 francs sur le prix de mon remplacement, et je voulais les avoir avant de me rendre au régiment. Je ne pensais pas être trop en retard.

M. le président: Cependant quand les gendarmes sont venus pour vous arrêter, vous deviez bien voir que vous étiez fort en retard. Vous auriez dû obéir à la première sommation.

Le prévenu: Quand j'ai vu tant de gendarmes j'ai été effrayé. On faisait un tapage à se jeter par la croisée. C'était ce que j'allais faire, mais j'ai aperçu un gendarme qui pouvait me repêcher dans ma chute. Alors j'ai pensé qu'il valait mieux monter que descendre, et je me suis mis à ramoner la cheminée pendant qu'ils enfonçaient la porte. J'étais au bout quand ils ont commencé à brûler ma paille, et je me suis sauvé par les gouttières.

M. le président: Etant remplaçant, vous vous êtes caché pour ne pas tenir l'engagement que vous avez contracté moyennant salaire.

Le prévenu: C'est un coup de tête qui m'a fait remplacer, et si j'avais voulu me cacher, je suis assez connu comme bon ouvrier graveur par les maîtres pour n'en avoir pas trouvé un qui n'aurait été bien aise de me cacher dans son propre intérêt.

Le Conseil, conformément aux réquisitions de M. Mangon-Delalande, commandant-rapporteur, condamne le prévenu à six mois de prison.

Jean, maréchal ferrant, âgé de vingt-neuf ans, et Ibrahim Bellica, ferrailleur, âgé de quarante-six ans, né en Maroc, se rencontrèrent avant-hier au soir chez un marchand de vins de la rue aux Fers. Les récentes hostilités entre la France et le Maroc furent nécessairement

mises sur le tapis; cependant tout se passa à merveille, et Français et Marocain burent à la bonne intelligence qui règne aujourd'hui entre les deux pays.

Il était minuit quand les deux voyageurs quittèrent le cabaret; mais à peine ils en étaient à quelques pas que la discussion recommença; mais, cette fois, vive, âcre, querelleuse, telle enfin qu'elle devait éclater entre deux hommes qui avaient laissé leur raison au fond des pots.

Les conventions de paix faites entre les deux pays ne furent pas observées entre les deux nationaux, qui en vinrent aux mains avec un effroyable acharnement, et dans la rue aux Fers comme à Mogador, l'avantage resta à la France. Jean s'étant rué sur Bellica, lui brisa deux côtes, lui sépara la mâchoire inférieure en deux parties et lui couvrit la tête de meurtrissures. Il est juste de dire que le Marocain avait traité son adversaire de brigand et de lâche, deux épithètes assez mal sonnantes à l'oreille de tout Français, surtout quand un Français a trop bu.

Le docteur Robert fut appelé pour donner les premiers secours au Marocain, et jugea sa position si grave qu'il le fit immédiatement transporter à l'hôtel-Dieu.

Jean, interrogé le lendemain, ne se rappelait rien de ce qui s'était passé.

Tout le monde connaît au Palais la fameuse Buvette de la cour Lamoignon, consacrée spécialement à restaurer la bazoche et le Barreau, et que Mme Drouard dirige avec une sollicitude toute particulière. Profitant des vacances pour donner à son restaurant une nouvelle disposition locale, qui doit tourner tout entière au bénéfice et surtout à la commodité de ses nombreux consommateurs, Mme Drouard n'a reculé devant aucun sacrifice pour se rendre locataire de deux nouvelles petites pièces, qui se trouvant de niveau avec l'escalier situé à l'extrémité de la cour Lamoignon, permettent maintenant d'entrer chez elle de plain pied, et en quelque façon sans sortir du Palais: avantage inappréciable pour ceux de ses abonnés à qui leurs occupations ne permettent pas de quitter leur robe même pour prendre un léger repas.

Ces deux petites pièces sont garnies de tables, sur lesquelles on avait laissé avec trop de confiance des nappes et des serviettes; avec trop de confiance, disons-nous, car personne encore de la maison n'étant chargé de la surveillance spéciale de ces salles nouvelles, cet abandon devait nécessairement éveiller l'attention de quelques-uns de ces rôdeurs des audiences de la police correctionnelle. Vainement on fit des observations à Mme Drouard, qui n'aurait pas dû attendre de se voir instruire par l'expérience. En effet, ce matin, la bonne de service, entendant quelque bruit dans ces pièces d'entrée, alla voir, et se trouva en face d'un individu de mine assez suspecte, qui paraissait visiblement se troubler à cette apparition inattendue. « Que voulez-vous, monsieur? — Pardon, mais je

crois que c'était ici un vestiaire. — Non, monsieur; mais d'ailleurs vous n'êtes pas avocat. » Le quidam n'en demanda pas davantage, et, jetant dans un coin deux serviettes qui manquaient sur une table, il prit la fuite à toutes jambes, et était déjà disparu avant qu'on ait pensé à le poursuivre. Heureuse d'en être quitte à si bon marché, Mme Drouard se propose de profiter de l'avertissement.

Nous avons reçu la lettre suivante de M. Galloni d'Istria, au sujet du jugement par défaut rendu contre lui:

Monsieur le Rédacteur, J'ai eu connaissance hier à Orléans, où je me trouvais malade depuis plus de trois mois, d'un article inséré dans votre numéro de la veille, et qui m'est relatif. Grande a été ma stupeur en le lisant, car je n'ai reçu aucun acte judiciaire ou avis quelconque qui pût m'informer de ce qui se faisait contre moi. Arrivé en toute hâte à Paris, je vis immédiatement me pourvoir contre une décision surprise en mon absence, et pour une affaire qui, d'ailleurs, ne m'est point personnelle.

GALLONI D'ISTRIA, consul-général du consulat de France, à Monterey.

ÉTRANGER.

ANGLETERRE (Londres), 8 novembre. — M. Erle, nommé à une place vacante de juge à la Cour des plaids communs, a été installé avec le cérémonial d'usage, et qui est à la fois minutieux et imposant. Conduit par ses parrains ou garans, les sergens ès-lois Wilde et Talford, à la Cour de chancellerie, M. Erle a reçu le grade de sergent ès-lois (intermédiaire entre celui de docteur et les fonctions de juge); puis il a prêté serment entre les mains de lord Lyndhurst, chancelier. Il a été mené avec la même solennité à la Cour du banc de la Reine, à la Cour de l'échiquier, et enfin à celle des plaids communs, où il a pris son rang.

10 novembre. — M. Salomons, exclu des fonctions d'alderman, parce qu'en sa qualité d'Israélite il n'a pas voulu prêter serment sur la foi d'un chrétien, a saisi la Cour des cautionnements (bail court) du jugement de la question. Il a contesté la validité de la nomination de M. Moon, ex-sheriff, comme son successeur, et il a obtenu à cet effet un mandat à quo warranto. Ce barbarisme signifie que la Cour permet à M. Salomons d'assigner à bref délai M. Moon pour qu'il ait à justifier à quels titres il siège au conseil municipal comme représentant l'arrondissement de Portsoken dans la Cité de Londres.

Il y a des succès tellement éclatants, qu'au lieu de servir d'arguments en faveur de ceux qui les ont réalisés, ils semblent exciter la défiance publique. Il importe cependant de signaler aux familles prévoyantes, animées d'un esprit d'ordre et d'économie, quels bénéfices elles peuvent retirer de la mutualité intelligemment appliquée aux chances de la vie

par une société qui en est déjà arrivée au moment de tenir ses promesses en les dépassant. Cet établissement (Caisse des Ecoles et des Familles), justifié ainsi à la fois la confiance de vastes associations, et le patronage du gouvernement qui l'a autorisé par ordonnance royale du 25 août 1841.

Voici, du reste, le meilleur des arguments, puisque c'est la relation d'un fait accompli.

« M. Martin (de l'Esère), député, et à M. E. de Malmusse, Honoré, 301, à Paris. »

« Messieurs, Je m'empresse de vous adresser réception du titre de rente portant le n° 78519, que vous avez bien voulu m'annoncer, conformément à l'article 35 des statuts de votre compagnie. Ce titre de rente m'attribue un capital qui représente 160 fois la mise que je vous avais versée le 1^{er} janvier 1845.

« Des résultats aussi avantageux que celui qui m'est acquis ont d'autant plus besoin d'être connus et publiés, que sommes qui n'ont pas sérieusement étudié les combinaisons de votre compagnie autorisée par le Roi. »

« Je me fais donc un devoir de proclamer hautement les avantages qui m'ont été attribués, et que peuvent espérer les souscripteurs de la Caisse des Ecoles et des Familles. »

« Agréés, messieurs, l'assurance de ma parfaite considération. »

Signé CORDIER. Loriet, 20 octobre 1844.

Librairie, Beaux-Arts, Musique. — Le succès du Consulat et de l'Empire, par M. Albert Maurin, se consolide tous les jours. Ce magnifique ouvrage, aussi remarquable par le style de l'écrivain que par le sujet, que par les beaux portraits qui l'accompagnent, paraît par livraisons hebdomadaires de 16 pages et d'un portrait en pied, au prix de 50 cent. Il formera 4 vol. grand in-8, renfermant la matière de 10 vol. ordinaires. Le Consulat et l'Empire à sa place marquée dans toutes les bibliothèques. C'est une histoire complète, dramatique et populaire de quinze premières années de notre siècle, écrite à un point de vue éminemment national. (Voir aux Annonces.)

SPECTACLES DU 13 NOVEMBRE.

Opéra. — Guillaume Tell. Français. — Le Tisserand de Ségovie, Mari à la Campagne. Opéra-Comique. — L'Eau merveilleuse, la Part du Diable. Italiens. — La Comtesse d'Altemberg.

Opéra. — Le Héros, un Ange, le Client. Variétés. — Le Point du Jour, Vieux Pêcheur, Monseigneur. Gymnase. — Les Fées de Paris, Emma, Babilole. Palais-Royal. — Les 3 Dimanches, l'Étourneau, un Scandale. Porte-St-Martin. — Calypso, Latude. Gaîté. — Les Sept Châteaux du Diable. Ambigu. — Les Orphelines d'Anvers, les Femmes. Cirque-Olympique. — La Corde de Pendu. Comte. — Henriot de B'arn, la Polka, Pierrot, Intermède.

En vente chez P. AMIC l'aîné, éditeur, 43, rue de la Harpe, à Paris, et chez tous les Libraires et Marchands de Pittoresque: 96 livraisons A 50 centimes. HISTOIRE COMPLÈTE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE. Cet ouvrage, publié en 96 livr., formera 4 volumes contenant la matière de 10 volumes ordinaires. Chaque livraison à 50 cent. est composée de 16 pages de texte et d'un portrait, ou 32 pages de texte. On souscrit en province chez MM. les Correspondants du Feuilletoniste et chez tous les Libraires.

1^{re} d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Conflans.

2^{de} d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

3^e d'une autre Maison et dépendances, sises à Poissy, rue du Bourgel-d'en-Bas.

4^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

5^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

6^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

7^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

8^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

9^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

10^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

11^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

12^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

13^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

14^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

15^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

16^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

17^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

18^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

19^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

20^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

21^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

22^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

23^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

24^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

25^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

26^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

27^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

28^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

29^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

30^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

31^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

32^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

33^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

34^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

35^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

36^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

37^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

38^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

39^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

40^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

41^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

42^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

43^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

44^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

45^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

46^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

47^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

48^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

49^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

50^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

51^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

52^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

53^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

54^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

55^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

56^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

57^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

58^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

59^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

60^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

61^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

62^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

63^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

64^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

65^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

66^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

67^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

68^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

69^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

70^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

71^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

72^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

73^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

74^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

75^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

76^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

77^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

78^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

79^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

80^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

81^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

82^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

83^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

84^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

85^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

86^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

87^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

88^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

89^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

90^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

91^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

92^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

93^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

94^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

95^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

96^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

97^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

98^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

99^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

100^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

101^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

102^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

103^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

104^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

105^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

106^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

107^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

108^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

109^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

110^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

111^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

112^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

113^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

114^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

115^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

116^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

117^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

118^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

119^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

120^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

121^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

122^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

123^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

124^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

125^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

126^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

127^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

128^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

129^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

130^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

131^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

132^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

133^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

134^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.

135^e d'une autre Maison sise à Poissy, rue de Bourgel-d'en-Bas.